

**Appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public portuaire,
en vue d'une activité de mareyage, filetage, négoce de produits
de la mer**

AVIS DE PUBLICITE

N° 20260827 132

SECTION I – DENOMINATION ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE :

Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD), 285 avenue du Mérite Maritime, 62100 Calais ;
Tél. : 03.21.46.29.00.

La SEPD est titulaire d'un contrat de délégation de service public portant sur le port de Boulogne-sur-Mer – Calais signé le 19 février 2015 avec la Région Haut-de-France.

SECTION II – OBJET DE LA PUBLICITE :

La SCI POSEIDON a manifesté son intérêt auprès de la SEPD en vue d'occuper une dépendance du domaine public située sur le port de Boulogne-sur-Mer sur l'emprise parcellaire identifiée parcelle 2 de l'ilot 10, cadastrées BH 289, d'une superficie d'environ de 385 m².

La SCI POSEIDON s'est portée acquéreur du bâtiment, implanté sur l'emprise précitée, appartenant à la société BEURON VADET qui est titulaire d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) venant à échéance le 31 décembre 2030.

Le bâtiment sera exploité par la société OCEANE BOULONNAISE qui y exercera l'activité de mareyage, filetage, négoce de produits de la mer.

La SCI POSEIDON envisage de réaliser d'important travaux de rénovation dont le montant total est estimé à 90 983,09 € HT.

Elle a sollicité à cet effet une autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels d'une durée de 15 ans justifiée par l'amortissement comptable des investissements projetés sur la même période.

Par le présent avis de publicité, portant « Appel à manifestation d'intérêt », la SEPD entend s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente portant sur la parcelle susvisée, et relative à la délivrance du titre projeté, par application de l'article L. 2122--1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) dans sa rédaction issue de l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

SECTION III – CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROJETEE :

1) AOT

- Objet de l'autorisation : autorisation conventionnelle d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels portant sur une parcelle située sur le port de Boulogne-sur-Mer, d'une superficie de 385 m² en vue d'exercer une activité de mareyage, filetage, négoce de produits de la mer.

- Durée de l'autorisation : 15 ans justifiée par un amortissement comptable de la même durée des investissements liés au contrat.

- Montant prévisionnel de la redevance annuelle : 1 970.66 EUR hors taxe, conformément au barème des tarifs publics en vigueur au 1er janvier 2026.

- Montant prévisionnel des investissements envisagés 90 973.09 EUROS Hors Taxe

- Octroi de droits réels : oui.

- Lieu d'exécution : Boulogne-sur-Mer
- Date prévisionnelle de signature de l'autorisation : **01/10/2026**.

SECTION IV - MODALITES DE REPONSE AU PRESENT AVIS :

- Coordonnées de l'autorité compétente pour, le cas échéant, recevoir la manifestation d'intérêt et toute demande relative au présent avis : Société d'exploitation des ports du détroit (SEPD),
285 Avenue du Mérite Maritime, 62100 Calais. Tél. : 03.21.46.29.00.
- Date limite pour manifester son intérêt : **16/09/2026**

SECTION V - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- Nom et adresse de l'opérateur économique en faveur duquel les autorisations seront délivrées en l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente : la **société POSEIDON**, Société Civile Immobilière représentée par sa Gérante en exercice Madame Nelly LENNE, dont le siège est situé à **CARLY (62830) 1101 Le Village** et immatriculée sous le numéro de SIRET **932 717 424 00018** au greffe du Tribunal de Commerce de Boulogne/Mer.
- Date de publication du présent avis : 01/09/2026.